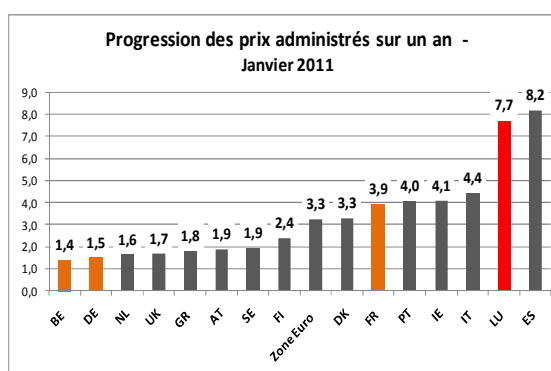


## L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX SOINS DE SANTE A ELLE SEULE RISQUE DE FAIRE AVANCER L'ECHEANCE DE LA PROCHAINE TRANCHE INDICIAIRE

Alors que la prochaine tranche indiciaire ne sera appliquée d'office qu'en octobre 2011, le Luxembourg, à l'instar des autres pays européens, connaît un regain d'inflation.

Si pour une part, les raisons de cette poussée inflationniste sont internationales, pour une autre, elles sont purement luxembourgeoises et même d'origine publique : les prix administrés, et notamment l'augmentation de la participation des assurés aux dépenses de santé qui est reprise dans le panier de consommation.

Au total et sur un an, les prix administrés luxembourgeois ont connu une progression spectaculaire, qui est même l'une des plus fortes de l'UE-15. Même si les définitions des prix administrés<sup>1</sup> ne sont pas tout à fait homogènes entre les pays, le moins que l'on puisse dire est que le Luxembourg se démarque avec une hausse particulièrement forte de 7,7% sur un an. Seule l'Espagne dépasse le Luxembourg, mais il convient de préciser que, tout comme en France, les prix du gaz sont inclus dans les prix administrés espagnols<sup>2</sup>.



Source : Eurostat

En janvier de cette année, les prix ont baissé de 0,44% par rapport à décembre 2010 en raison des soldes. Cependant, **les seuls prix administrés ont été responsables de 0,46 points d'inflation** en janvier. C'est-à-dire que si les prix administrés de janvier étaient demeurés stables par rapport à décembre, les prix auraient baissé de 0,9%<sup>3</sup>.

Ainsi que le souligne le Statec, **la division « santé » a été responsable à elle seule de 0,28 point de base d'inflation**<sup>4</sup>. Dans le tableau annexé en fin de cet Econews, on voit la progression spectaculaire des prix de certains produits sur un an, par exemple des services de consultation externe (+63,5%), ce qui illustre bien la charge supplémentaire revenant aux assurés depuis janvier 2011.

<sup>1</sup> Les prix considérés comme administrés par Eurostat ne sont pas homogènes entre les pays, toutefois, l'indice des prix administrés permet de donner une mesure de la progression des prix décidés totalement ou partiellement par les autorités publiques de chaque pays. La liste des prix administrés est disponible sur le lien suivant : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/documents/Tab/Tab/Nationalclassification\\_HICP\\_AP\\_version\\_1010061735.pdf](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/documents/Tab/Tab/Nationalclassification_HICP_AP_version_1010061735.pdf)

<sup>2</sup> Aussi, hors gaz, le Luxembourg est de loin le pays qui a connu la plus forte progression de ses prix administrés.

<sup>3</sup> Sans les seules mesures concernant la santé, les prix auraient baissé de 0,7% au lieu de 0,4%.

<sup>4</sup> Ajoutons que l'alimentation en eau (+34,6%) ainsi que la reprise des eaux usées (+75,2%) ont été responsables pour 0,11 point de base.



Une tranche indiciaire est appliquée à chaque fois que l'inflation a dépassé 2,5% (en moyenne semestrielle), ce qui correspond, avec une inflation annuelle de 2,5%, à 0,21% d'augmentation de prix par mois. **Autant dire que sur le seul mois de janvier, les prix administrés auraient probablement fait avancer l'application d'une tranche indiciaire de deux mois ; la division santé à elle seule l'aurait avancée d'un mois.**

Ce qui veut dire que, vu que l'application de la prochaine tranche sera fixée d'office à octobre 2011, les salariés se voient non seulement imposer une augmentation de leurs dépenses par des décisions publiques, mais perdent en outre un mois, voire deux, au niveau de l'indexation des salaires.

L'augmentation des prix administrés en l'absence du fonctionnement normal de l'échelle mobile pourrait donc faire perdre aux salariés deux mois d'ajustement des salaires au coût de la vie. L'augmentation de la participation aux dépenses de santé à elle seule pourrait avoir le même effet, mais d'un mois alors.

### Progression des prix administrés dans l'UE15

Janvier 2011 - janvier 2010

	ZE	BE	DK	DE	IE	GR	ES	FR	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
<b>Adduction d'eau et autres services relatifs au logement</b>	2,9	5,0	1,6	1,8	-4,3	2,0	3,2	2,3	6,1	<b>21,6</b>	1,3	1,3	5,8	5,4	1,5	-0,2
Adduction d'eau	3,3	3,9	2,7	1,6	-4,3	3,3	3,1	0,9	10,8	<b>34,6</b>	1,1	3,9	4,2	3,1	2,6	2,0
Enlèvement des ordures	2,8	3,6	3,9	0,9	-4,4	0,4	2,4	5,9	4,3	<b>0,6</b>	0,0	2,7	10,5	10,5	-0,5	
Services d'assainissement	3,5		-0,3	2,8	-4,3	3,3	2,1	2,0	12,1	<b>75,2</b>	2,9	3,2	21,9	5,8	2,6	-1,9
<b>Électricité</b>	6,7	6,3	9,4	7,2	3,2	10,8	15,0	6,4	-4,1	<b>4,5</b>	1,7	0,0	4,8	18,9	5,6	1,6
<b>Santé</b>	1,3	-0,5	3,2	1,0	2,6	1,2	-1,4	1,1	2,1	<b>11,6</b>	5,2	1,7	3,2	1,5	1,0	3,0
Produits médicaux et appareils	0,8	-0,3	6,3	1,6	-2,4	-12,9	-4,0	0,4	3,4	<b>2,2</b>	1,8	1,6	4,3	0,6	0,0	1,2
Produits pharmaceutiques	0,9	-0,2	11,0	2,1	-3,3	-17,3	-6,4	0,6	3,8	<b>-0,6</b>	2,4	2,4	4,9	-2,5	0,0	2,1
Autres produits médicaux, produits et appareils thérapeutiques	0,6	-0,4	-1,1	1,2	-0,3	2,3	-1,0	-0,1	1,2	<b>5,1</b>	1,3	0,3	1,9	10,1	0,1	-0,2
Services de consultation externe	1,5	-0,1	0,6	0,5	-1,3	1,9	1,2	1,6	1,1	<b>63,5</b>	6,9	0,4	1,7	2,8	1,9	1,6
Services médicaux ; services paramédicaux	1,6	-0,3	1,4	0,0	0,1	2,4	1,6	1,4	0,7	<b>36,2</b>	9,8	3,6	2,5	0,9	0,9	2,1
Services dentaires	1,4	1,4	0,2	1,2	-3,6	1,3	1,0	2,0	1,6	<b>159,4</b>	2,5	-2,6	0,2	6,3	2,6	1,0
Services hospitaliers	1,9	-1,9	0,2	0,3	11,6	7,6	-0,1	2,2	0,7	<b>17,3</b>		2,8	2,8	1,5	0,0	5,9
<b>Autres services relatifs aux véhicules personnels</b>	1,6	5,8	1,2	0,4	0,3	-5,5	1,0	1,7	3,3	<b>2,4</b>	2,3	0,5	6,7	3,1	3,1	4,4
Transport de voyageurs par chemin de fer	1,2	0,2	2,4	0,7	0,1	0,0	3,8	0,9	2,3	<b>0,8</b>	1,2	0,0	6,8	2,6	1,9	6,9
Transport de voyageurs par route	2,3	3,8	2,1	0,4	0,3	8,5	2,4	-0,9	2,5	<b>0,6</b>	1,8	1,4	5,3	2,6	6,3	2,9
Transport de voyageurs par air	-6,0	12,2	-12,4	4,3	14,1	8,8	3,4	-8,5	-18,5	<b>4,7</b>	-0,3	-6,9	-0,6	-7,2	-11,5	9,5
Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures	3,7		8,4	-4,0	7,2	-1,1	0,4	-0,3	20,6	<b>6,5</b>	1,0		8,2	2,1	-1,7	10,9
Transport de voyageurs combiné	2,7	1,6	3,6	2,5	2,0	3,5	3,5	3,3	2,9	<b>0,0</b>		-0,6	5,9		0,3	
Services postaux	1,2	3,4	0,5	-0,2	0,0	4,9	3,7	2,9	1,1	<b>16,8</b>	4,2	1,5	0,0	-4,8	0,9	4,8
Services sportifs et récréatifs	2,1	1,5	0,3	3,4	-3,8	2,0	0,9	2,4	1,8	<b>1,8</b>	2,5	0,2	2,2	2,2	1,9	5,1
Services culturels	1,5	3,1	3,9	1,0	-1,9	0,0	1,7	1,0	1,6	<b>1,7</b>	2,5	2,2	4,4	7,0	2,4	4,5
Enseignement	1,5	-0,5	5,1	1,1	-3,0	-0,1	2,3	2,6	1,8	<b>8,0</b>	2,2	2,9	2,1	3,5	2,6	5,3
Cantines	1,6	2,2	2,1	1,5	3,3	1,6	2,0	2,0	2,9	<b>4,4</b>	3,2	4,0	1,8	-2,8	3,1	2,7
Protection sociale	2,1	2,4	3,8	1,6	-11,2	3,1	2,0	2,9	1,9	<b>3,0</b>	3,8	3,5	2,1	1,9	2,3	3,0

En grisé les valeurs inférieures au Luxembourg

Source : Eurostat, calculs CSL

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 48 86 16-214 - [sylvain.hoffmann@csll.lu](mailto:sylvain.hoffmann@csll.lu)